

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION DU 05 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq Octobre à 9h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Cour-Sur-Loire sous la présidence de Madame Annie GONCALVES, Maire

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	11

Convocation du 19 septembre 2024

Madame Annie GONCALVES, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h00.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GONCALVES Annie	X			
MORISSET Jean-Michel	X			
GONIDEC Jean-Yves	X			
DAUBIGNY François	X			
DE LAUBIER Alix	X			
GENTE Sylver	X			
GIRARD Benjamin	X			
LAMBLIN Joël	X			
LE GOFF EVANNO Serge	X			
OKECKI Béatrice		X		Annie GONCALVES
POMMIER Bertrand	X			
TOTAUX	10	1		

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à La nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Jean-Yves GONIDEC

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2024
2. Affaires générales
 - ✓ Point sur manifestations

- ✓ Contrat assurances
- ✓ Salle des Associations

3. Finances

- ✓ Situation financière commune
- ✓ Point sur les emprunts en cours
- ✓ Règlement de l'article 700
- ✓ FCTVA

4. CCBVL

- ✓ PLUI
- ✓ Autres informations

5. Eglise

- ✓ Point commission église
- ✓ Tableau Vierge à l'enfant
- ✓ Adhésion à la Fondation du Patrimoine

6. Dossier juridique en cours

7. Travaux 2024 et prévisionnels 2025

- ✓ Travaux place de la Mairie
- ✓ Raccordement Eaux usées d'un usager
- ✓ Investissement de matériel : service technique
- ✓ Pompe VEOLIA
- ✓ Travaux sur toiture logement communal

8. SMAEP

- ✓ Point sur la dernière réunion

9. Informations diverses

- ✓ Bulletin municipal
- ✓ Questions diverses

**Approbation du compte-rendu
du Conseil Municipal du 14 Juin 2024**

Madame le Maire :

- ↳ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 14 Juin 2024 et si celui-ci leur agréés,
- ↳ reprend l'ensemble des dossiers de la dite séance.

Les membres présents du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 14 Juin 2024.

AFFAIRES GENERALES

✓ **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un point complémentaire à l'ordre du jour : enquête publique concernant **la suppression du passage à niveau SNCF.**

Une enquête publique relative au projet de suppression du passage à niveau public N° 131-2 de la ligne SNCF PARIS-BORDEAUX aura lieu du 22 octobre au 7 Novembre 2024.

Un registre d'enquête consultable pour les administrés a été déposé en mairie par la DDT.

✓ **Point sur les manifestations**

Madame le Maire fait un point sur les manifestations passées de cet été qui se sont bien déroulées.

Concernant la grande tablée, les Courtois étaient au rendez-vous et cet événement s'est déroulé dans la bonne humeur jusqu'à la tombée de la nuit où chacun a partagé son panier.

La sécurité devra cependant être renforcée car un véhicule a franchi le Quai de la Loire, malgré l'arrêté de circulation et les barrières mises en place.

Le 14 Juillet a lui compté un public moins nombreux que les années précédentes avec un concert de qualité mais une musique un peu trop forte d'après les retours.

Il est à déplorer plusieurs défections de conseillers le jour des préparatifs ce qui a été gênant dans l'organisation. Il faudra à l'avenir prévoir plus de bénévoles extérieurs.

La Sainte-Radegonde a eu lieu dimanche 25 Août dernier. Madame Alix de LAUBIER explique aux membres du Conseil municipal qu'il a été compliqué de trouver un prêtre disponible au mois d'Août et qu'il faut demander l'autorisation au curé de la commune de Mer car Cour-sur-Loire en dépend.

Du côté des rencontres des aînés autour des jeux de société, Monsieur Serge LE GOFF EVANNO informe les membres du Conseil municipal que l'expérience dans la Salle des Associations n'a pas été bénéfique. L'activité reprend donc dans la salle du Conseil municipal en mairie comme auparavant.

Madame le Maire rajoute plusieurs points sur les manifestations à venir :

- Le cinéma de plein air aura lieu le 12 Juillet 2025, il faudra également revoir la sécurité.
- Concernant le 11 Novembre prochain, plusieurs conseillers seront sollicités. La liste des défunts sera à récupérer chez Monsieur GRILLON.
- Du côté de la CCBVL, la directrice des affaires culturelles propose d'organiser sur notre commune un soir de juillet en semaine, un spectacle pour valoriser notre territoire ainsi qu'une animation sur les risques d'inondation. Les membres du Conseil municipal ne sont pas favorables pour participer à cette manifestation.

✓ **Contrat Assurances**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la résiliation concernant les contrats d'assurance nous liant à la MMA n'a pas encore été faite car nous étions toujours en attente du nouveau relevé de sinistralité.

Celui-ci venant de nous parvenir, le contrat avec le groupe d'Assurances GROUPAMA devrait être signé mi-octobre. GROUPAMA qui demeure moins cher en terme de garanties assurera directement la résiliation.

✓ **Salle des associations**

Monsieur Serge LE GOFF EVANNO propose de mettre en place une démonstration pratique pour l'utilisation du défibrillateur installé sur le mur de la salle des associations, par le biais des sapeurs-pompiers. Une date sera à prévoir.

Madame le Maire remercie Madame Alix de LAUBIER et Monsieur Jean-yves GONIDEC, pour leur participation active au grand nettoyage de la salle des associations le samedi 27 Juillet dernier mais aussi pour le prêt de l'autolaveuse par Monsieur Jean-Yves GONIDEC.

DELIBERATION D 24 23	REVISION ASSOCIATIONS	REGLEMENTATION	LOCATION	SALLE	DES
---------------------------------	----------------------------------	-----------------------	-----------------	--------------	------------

Madame le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers municipaux qu'il avait été décidé en Novembre 2023 de suspendre la location de la salle des Associations en soirée pour un an compte tenu des désagréments de nuisances sonores.

Madame le Maire fait un point financier sur les locations de la salle des Associations pour l'année 2024. Les recettes s'élèvent à 1 280 € sur 8 mois auquel il faut ajouter 330 € de dons. Elle informe également les membres du Conseil municipal que plusieurs remarques des habitants du village ont été faites concernant l'impossibilité de location de la salle de leur commune le soir.

Elle propose de statuer à nouveau sur le devenir de la salle, à savoir poursuivre les locations le soir avec beaucoup plus de sélection sur le public, la période et la limitation de la musique en soirée.

Elle évoque également une éventuelle révision du montant de la caution de la salle pour dégradations et la mise en place d'une autre caution concernant un forfait ménage car la salle n'est pas toujours rendue dans un état de propreté acceptable.

Concernant les Associations, un débat a également lieu sur la mise en place d'une caution ménage et l'instauration du paiement d'un forfait chauffage et entretien.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré vote le principe et les tarifs de la nouvelle réglementation à compter du 1^{er} Novembre 2024 :

La reprise des locations de la salle des Associations en soirée : 10 voix pour et 1 abstention.
L'augmentation de la caution dégradation pour un montant de 800 € : 10 voix pour et 1 abstention.
La mise en place d'une caution ménage de 300 € : 10 voix pour et 1 abstention.

Pour les associations uniquement :

La mise en place d'une caution ménage pour les associations de 150 € : vote à l'unanimité
Le paiement d'un forfait chauffage et entretien de 50 € pour les associations : vote à l'unanimité

FINANCES

✓ Situation financière commune

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal, que Monsieur BOUVIER, notre conseiller décideur local aux finances publiques est venu la rencontrer avec Monsieur Jean-Yves GONIDEC, le jeudi 19 septembre dernier pour faire un nouveau point sur la situation financière de la commune.

Notre trésorerie semble meilleure cette année mais il constate une augmentation des dépenses énergétiques expliquées par la surconsommation électrique liée à la pompe de relevage, ainsi qu'une hausse des dépenses charges de personnel. La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sera quant à elle largement en baisse.

La situation est tendue mais maîtrisée et il propose de rencontrer l'ensemble des membres du Conseil municipal le lundi 25 novembre prochain.

Monsieur BOUVIER a également mis en avant, lors de cette rencontre en mairie le Compte Financier Unique (CFU) qui est une dématérialisation du budget qui remplacera le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Il a expliqué qu'il n'y aura plus qu'un seul vote et donc un seul document. La commune de Cour-sur-Loire adoptera le CFU à compter du 1^{er} Janvier 2025.

✓ Point sur les emprunts en cours

Madame le Maire fait un point sur les deux emprunts en cours engagés par la commune qui pèsent lourd sur le budget. Elle s'est entretenue avec la Caisse d'Epargne avec l'idée de réaménager les prêts en cours pour allonger la durée résiduelle de 3 et 5 ans afin d'alléger les remboursements.

Le résultat des simulations proposées n'est pas intéressant car les taux actuels seraient de 4.48% ou 4,52% contre 1% à l'état actuel. Il n'y aura pas de suite donnée aux propositions de la Caisse d'Epargne.

✓ **Règlement de l'article 700**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la mairie a reçu un chèque de 1 420 € restitué par Maître Chevalier concernant l'affaire Romain en règlement de l'article 700. Le dossier est définitivement clôturé.

✓ **FCTVA**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du versement de la somme de 503.08 € relative à la récupération de la TVA pour l'année 2023.

CCBVL

✓ **PLUi**

Comme précédemment évoqué au Conseil municipal du mois de Juin, nous sommes dans la phase réglementaire du PLUi où le zonage est posé. Il y a 4 types de zonage.

Madame le Maire précise, que dans le schéma de notre commune, l'A.V.A.P. prédominera et se substituera au PLUi. Un droit de préemption s'appliquera systématiquement sur l'ensemble des zones U pour chaque commune.

Le règlement du PLUi permet de délimiter des terrains sur lesquels il y aura des emplacements réservés. Dans ce cadre, notre commune a identifié trois parcelles réservées au but d'agrandissement de voirie et de création d'aire de stationnement.

Monsieur Bertrand POMMIER, Conseiller communautaire explique qu'il est prévu d'arrêter le projet du PLUi à la date du 7 Novembre prochain lors du vote par les élus de la CCBVL. Une enquête publique se déroulera de Février à Avril 2025, avec approbation définitive en Juin 2025.

✓ **Autres informations**

Concernant le FPIC, le Conseil communautaire a voté à l'unanimité le versement de l'intégralité des parts communales à la CCBVL pour un total de 219 864 €. Pour la commune de Cour-sur-Loire, c'est une dépense de 2 444 €.

Dans le cadre de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'établissement Public Loire gère les digues et bords de Loire sous contrôle de la DDT et regroupe 5 communautés :

- Agglopolys
- CC Beauce Val de Loire
- CC Grand Chambord
- CC Terres du Val de Loire
- CC Val d'Amboise

Sur l'ensemble des communes de la CCBVL, seules sept communes ont établi un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui de notre commune a été mis à jour le 18 Juin 2022, cependant il faudrait s'interroger sur sa validation par la Préfecture et sur sa conformité par rapport aux exigences.

Il est également évoqué l'idée de la rédaction et diffusion à l'ensemble des administrés d'un DICRIM relatant les risques majeurs qui est normalement obligatoire.

Le Pays des Châteaux lors de sa réunion du 2 octobre dernier a évoqué les sujets suivants :

- Un contrat Régional de Solidarité, pour un accompagnement financier sur les thèmes de l'emploi et l'économie, le mieux être local, le maillage urbain local, la biodiversité et l'énergie.
- L'accompagnement sur les projets ayant pour thème la transition écologique, le tourisme et les projets alimentaires.
- Le projet de l'élaboration d'un guide du Routard "Blois Chambord Val de Loire".

EGLISE

✓ Point commission Eglise

Madame Alix de LAUBIER, membre de la commission église explique qu'elle a eu un contact avec Monsieur Olivier de VALLOIS, responsable départemental. Un dossier est en cours à la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Jean-yves GONIDEC propose d'inviter Monsieur Olivier de VALLOIS lors de la prochaine réunion prévue le 14 Novembre prochain à 15h en mairie où seront présents la DRAC, et les ABF.

✓ Adhésion à la Fondation du Patrimoine

**DELIBERATION
D 24 24**

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Lors de la séance du 14 Juin 2024, Madame Alix de LAUBIER, membre de la commission église avait précisé que « la Fondation du Patrimoine » pourrait aider à lever des fonds pour la restauration de l'église.

Une convention avait alors été signée et un dossier a été adressé auprès de Monsieur Olivier de VALLOIS, responsable départemental.

Madame le Maire propose aujourd'hui de voter le montant pour lequel la commune souhaite adhérer à la Fondation du Patrimoine.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité une adhésion de 100 € auprès de la Fondation du Patrimoine.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à l'adhésion auprès de la Fondation du Patrimoine.

✓ Tableau de la Vierge à l'Enfant

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été procédé le 31 Juillet 2024 au transfert du tableau "La Vierge à l'enfant" depuis la sacristie de l'église jusqu'au château chez Monsieur et Madame Laurent VALLERY RADOT où le tableau est désormais conservé.

Ce transfert a été fait en présence et avec l'aide de Monsieur Christophe NIEDZIOCHA, conservateur des monuments historiques au sein de la DRAC.

DOSSIER JURIDIQUE EN COURS

Madame le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que PACIFICA a envoyé un courrier le 31 Juillet dernier auquel la commune n'a pas encore répondu car nous sommes toujours en attente de la confirmation officielle du nom des propriétaires des parcelles par le service de publicité foncière.

TRAVAUX 2024 ET PREVISIONNELS 2025

✓ Travaux Place de la Mairie et toiture logement communal

Les travaux Place de la Mairie sont prévus le samedi 12 Octobre prochain au matin pour une réfection basique et sommaire. Le panneau d'affichage sera remis en place prochainement.

Il est prévu le débouchage et le nettoyage de la gouttière en même temps.

Un devis de 1 440 € a été établi par la Société JOLLY pour les travaux de la gouttière mais le budget de la commune étant serré il faut voir avec le trésorier si l'opération est réalisable en 2024.

✓ **Raccordement Eaux Usées d'un usager**

Madame le maire explique à l'ensemble du Conseil municipal qu'elle a été sollicitée par un usager pour le raccordement aux Eaux Usées de leur habitation sise 64A rue de la Mairie. Le raccordement ayant été réalisé pour l'ensemble des autres habitants du village, la commune se doit de le faire. Le montant total estimé du devis est de 2 803 € TTC. Cette dépense sera à prévoir sur le budget prévisionnel de 2025.

✓ **Investissement de matériel service technique**

Monsieur Jean-Michel MORISSET informe les membres du Conseil municipal que le matériel du service technique est obsolète, notamment l'autoportée qui fait l'objet de nombreuses factures de réparation. Cette dépense est à prévoir sur le budget prévisionnel de 2025. Le ballon d'eau chaude du local technique est hors service.

✓ **Pompe Véolia**

Monsieur Jean-Yves GONIDEC informe les membres du Conseil municipal que la commune est en attente du diagnostic de Véolia sur les trois anciennes pompes restantes. Il ajoute qu'un point est à faire sur le système de télésurveillance.

✓ **Autres**

Monsieur Jean-Michel MORISSET informe le Conseil municipal que l'employé communal a engazonné le sol du cimetière en la chapelle et le mur pour un moindre coût de 20 €.
Monsieur Jean-Yves GONIDEC précise que les travaux du parking des Coteaux et la pose des poubelles sont à réaliser avant fin Octobre.
Les sapins de Noël seront à commander au nombre de 4, il n'y en aura pas à la salle des Associations.

SMAEP

✓ **Point sur la dernière réunion**

Monsieur Jean-Michel MORISSET prend la parole afin de faire un point sur la dernière réunion du SMAEP du 5 Septembre dernier à Ménars :

- Une visite du chantier sur site du nouveau réservoir a eu lieu en présence de l'ensemble des élus des 3 communes.
- Les travaux concernant la bâche et le surpresseur au château d'eau de Ménars pour desservir la zone pavillonnaire sont presque achevés (coût total environ 550 000 € HT avec une DETR de 25%).
- L'Entreprise Jérôme BTP a réalisé un très bon travail.
- Il est prévu pour l'année 2025 dans notre commune de Cour-sur-Loire, le remplacement de l'ancienne canalisation jouxtant la RD 2152 entre la rue de la Rue et la rue Haute, soit environ 200 mètres de réseau.
- Une augmentation du prix de l'eau est prévue pour les 1300 abonnés du SMAEP en Avril prochain.
- Les finances du syndicat sont saines et bien gérées.
- Aucune raison d'un transfert de compétences n'est souhaitable pour le moment et favorable pour la commune. Une convention entre la commune et le syndicat serait souhaitable.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Bulletin Municipal et site internet

Monsieur Jean-Yves GONIDEC exprime le souhait que madame le Maire soit allégée de cette tâche compte tenu de sa charge importante de travail. Un point est à faire avec Monsieur Yves HACOT qui récolte les informations à diffuser par le biais du bulletin municipal.

Le site internet de la commune également alimenté par Monsieur Yves HACOT aurait besoin d'être revitalisé car peu de monde le consulte.

Il est convenu de faire un Flash info mi-October pour informer la population du village sur :

- le site internet existant,
- l'enquête publique de la SNCF
- les règles d'urbanisme

✓ Questions diverses

Pour information, des bons de souscription ont été déposés à la mairie de Cour-sur-Loir, pour achat d'un livre écrit par Yves Georges, ancien maire de Ménars, sur la commune de Ménars et son château.

Il n'y a plus de question, Madame Annie GONCALVES, Maire, lève la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance, Jean-yves GONIDEC



Madame le Maire, Annie GONCALVES

